



P.R.A.P. (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

**En
formation continue**

Dates

(voir calendrier)

2 x 7 h avec intervalle obligatoire de 3 semaines – 1 mois

Horaires

9h-12h00 & 13h-17h00

Soit 14 heures de formation.

Lieu

Campus Provence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et Tarif

Nous contacter

Intervenants pédagogiques :

Michel Couston /
Ludovic Clémenson

**Campus
Provence-Ventoux
CFPPA**

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur
notre site internet.

Les objectifs pédagogiques - « Etre capable de... »

Prévenir les risques professionnels (Accidents du Travail - AT et Maladies Professionnelles - MP) en donnant au salarié la capacité d'agir sur les risques liés à l'activité physique :

- en étant acteur de sa propre prévention,
- en devenant acteur de la prévention de son entreprise

Public concerné et modes de financement

Gérants, salariés des entreprises agricoles, agro-alimentaires et des espaces verts
Mode de financement : Pôle emploi ; OCAPIAT...

Pré-requis et conditions d'inscription

Communiquer en français

Inscription via la plateforme OCAPIAT au moins 7 jours avant le démarrage de la formation.

Programme de formation

Présentation des objectifs, du programme, du niveau de connaissance et des attentes des participants

1 - Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise :

Comprendre l'intérêt de la prévention : démarche, acteurs et enjeux, réglementation, statistiques.

Connaître les risques de son métier : appréhender les notions de danger, risque, dommage, les différentes atteintes à la santé :

2 - Etre capable de caractériser l'activité physique dans sa situation de travail :

Appréhender la notion de situation de travail

Caractériser la place de l'activité physique dans l'activité de travail

3 - Etre capable de caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain :

Enoncer les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
Identifier les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé

TMS : définition et mécanique du trouble musculo-squelettique

Identifier les facteurs de risque

Fonctionnement de l'œil et sources de fatigue visuelle.

4 - Etre capable de détecter les risques d'atteinte à sa santé et de les mettre en lien avec les éléments déterminant son activité physique :

Décrire les sollicitations dans son activité

Identifier les déterminants de l'activité physique

Faire le lien entre les dommages potentiels liés aux sollicitations et leurs déterminants

Présentation de la grille d'analyse PRAP des situations de travail :

5 - Etre capable de proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des déterminants identifiés, de participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation :

Proposer des pistes d'amélioration

Proposer des pistes d'amélioration en s'appuyant sur les principes d'aménagement technique et organisationnel des postes de travail

Participer à la formalisation et à la hiérarchisation des pistes d'amélioration

participer à la maîtrise du risque au niveau de l'entreprise

6 - Se protéger en respectant les principes de sécurité physiques et d'économie d'efforts

-Techniques gestuelles de manutention manuelle pour une pratique occasionnelle

Bilan de la formation : évaluation individuelle et de groupe.



Les modalités pédagogiques

Nombre de stagiaires : 8 -10 maximum.

La formation aura lieu en salle et sur le terrain, en exemples de situation de travail.

Méthodes :

- Apprendre à partir de situations réelles de travail.
- Individualisation de la formation : La formation sera mise en œuvre à partir de la réalité professionnelle de chaque participant.
- Apprendre avec les autres : La pédagogie privilégie l'interaction entre les apprenants, les raisonnements et la réflexion sur le travail réalisé.

La réussite aux épreuves d'évaluation mises en œuvre à l'issue de la formation permet d'obtenir un certificat d'acteur PRAP, spécifique à la filière de formation suivie : certificat acteur PRAP IBC (industrie, BTP, commerce et activités de bureau).

Méthodes d'évaluation

La validation se fera au vu des améliorations à apporter en fonction de l'analyse réalisée avec la fiche de poste.

Validation de la formation

Un certificat acteur PRAP et un certificat de réalisation sont remis à chacun des participants.

Contact : Catherine HUGOUVIEUX– CAMARASSA 04 90 60 80 90
catherine.hugouvieux-camarassa@educagri.fr



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap.

Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.